LES DÉPARTEMENTALES, COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Image et source : Canard enchaîné du 11 mars 2015

Lors d'un précédent article j'ai cherché à vous intéresser aux élections départementales qui vont avoir lieu les dimanches 22 et 29 prochains. Dans un langage volontairement profane et scolaire je vous ai présenté ces élections sous un angle différent de celui affiché par les médias qui voient dans ce scrutin un éternel affrontement droite-gauche arbitré par le Front national; ce dernier étant annoncé comme le grand vainqueur. Après avoir approfondi le sujet, notamment en m'intéressant aux 6 binômes qui seront présentés aux électeurs du canton de Guidel, je me suis aperçu que ces élections nous cachaient beaucoup de choses, et que mon article a dû apparaître bien naïf aux yeux des spécialistes es élections. Une nouvelle mise au point me paraissait donc nécessaire, la voici.

Les binômes mixtes homme/femme, nouveauté du scrutin pour équilibrer la présence féminine au sein des Conseils départementaux, ne sont pas obligatoirement destinés à rester unis jusqu'à la fin de leur mandat. Un fois élu, chaque membre du binôme peut reprendre sa liberté. Exemple : un membre du binôme Union démocratique bretonne peut, dès son élection, "divorcer" et apporter son soutien à des amis d'un autre canton de gauche ou d'ailleurs dont il se sent plus proche. En d'autres termes, le programme annoncé par les binômes pour capter des voix peuvent s'apparenter à des trompe-l'œil et, pourquoi pas, des ententes peuvent s'établir entre binômes concurrents à l'intérieur d'un département. Le scrutin binominal mixte n'a donc pour unique objectif que d'élire autant de femmes que d'hommes dans les Conseils départementaux. Indirectement, et je doute que c'était le but recherché, l'arrivée de femmes avec pour la plupart d'entre elles un premier mandat, va chasser des Conseils bon nombre de vieux cumulards qui ne sont actuellement en moyenne que 4% à avoir moins de 40 ans. Un rafraichissement salutaire pour la démocratie.

Concernant les compétence des Conseils départementaux, je me suis avancé en affirmant que bien que non encore complètement définies, elles allaient être les mêmes que celles des anciens Conseils généraux. En réalité la "*clause de compétence générale des départements a été supprimée*" par l'Assemblée nationale. L'objectif projeté étant de transférer une grande partie des compétences aux Régions, les départements ne conservant que le "Bloc social". Mais pour l'instant on en sait rien car le texte va subir une deuxième lecture après que le Sénat l'a profondément modifié au cours de l'automne dernier. Nous allons donc voter pour des couples incertains qui vont avoir des compétences indéterminées. Il ne faudra donc pas s'étonner et en vouloir aux français si les abstentionnistes sont nombreux.

Enfin, pour ceux qui s'étonnent encore du maintien des départements alors que le Premier ministre et le Président envisageaient leur suppression, c'est aux Radicaux de Gauche qu'on le doit en partie. Ces derniers, dès qu'il en a été question, se sont mis vent debout et ont menacé de quitter la majorité. Les chefs de l'exécutif ont donc fait marche arrière mais pas uniquement pour cette raison. Ils se sont aussi aperçus, tardivement, que la suppression des départements impliquait une réforme constitutionnelle et donc une majorité nécessaire des trois cinquième du Parlement réuni en Congrès. Vu l'état de la majorité actuelle, ils ont vite compris qu'il fallait rengainer le projet.

Comme le dit si bien Anne Roumanoff : "On ne nous dit pas tout" ☒